

DÉLIBÉRATION N°DL20220203 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 02/12/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 19h38), Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h24), Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h38)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Abba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 19h24)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

DÉNOMINATION DES ÉCOLES SUITE À LEUR PRIMARISATION : LAVIEU - LE PARTERRE ET ASILE FOURNAS - LE GARAT

Mme Sylvie THEILLARD expose ce qui suit :

Dans le cadre des échanges avec la direction académique des services de l'Education Nationale relatifs à l'organisation scolaire, il a été procédé à la primarisation de deux écoles dans les années précédentes, à savoir : l'école maternelle Asile Fournas et l'école élémentaire Le Garat , puis l'école primaire Le Parterre et l'école élémentaire Lavieu .

Les écoles « maternelle Asile Fournas » et « élémentaire Le Garat » ont été primarisées pour la rentrée 2018/2019. Cette primarisation avait été validée lors du Conseil Municipal du 26/03/2018 (délibération DL20180034).

Les écoles « Primaire Le Parterre » et « élémentaire Lavieu » ont été primarisées pour la rentrée 2020/2021. Cette primarisation avait été validée lors du Conseil Municipal du 29/06/2020 (délibération DL20200056)

A la demande de l'Education Nationale, il est nécessaire de procéder au choix du nom pour ces écoles primarisées. Ainsi, il a été demandé à ces deux écoles de réfléchir à la dénomination de l'école et de mettre à l'ordre du jour de leur premier conseil d'école le choix du nom.

Lors du Conseil d'école du 18/10/2022, les membres du conseil ont voté à l'unanimité pour le nom suivant : Ecole Primaire Fournas-Garat.

Lors du Conseil d'école du 08/11/2022, les membres du conseil ont voté à l'unanimité pour le nom suivant : Ecole Primaire Parterre-Lavieu »

La commune de Saint-Chamond propose d'approuver les noms choisis et votés lors des conseils d'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** les noms des deux écoles primarisées choisis lors des conseils d'écoles : « Ecole Primaire Parterre-Lavieu » et « Ecole Primaire Fournas-Garat ».

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/12/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 19 décembre 2022